

NICOLAS, BLONDEAU

Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire – IPMC – UMR7275

Section 30 du Comité national de la recherche scientifique – Collège A1

Toujours animé par une passion inébranlable pour la recherche scientifique, j'ai la chance d'exercer au sein de cette section, depuis plus de vingt ans, mon métier de chercheur au CNRS.

Mon parcours s'est construit autour d'un projet scientifique : découvrir de nouvelles molécules et leurs cibles pharmacologiques afin de développer des traitements innovants pour protéger le cerveau, notamment contre l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et ses comorbidités métaboliques, telles que l'obésité et le diabète de type 2. Ces pathologies, enjeux majeurs de santé publique, présentent des similitudes aux niveaux moléculaire et cellulaire, ce qui rend l'interdisciplinarité essentielle à ma démarche scientifique. Convaincu que la richesse de la recherche repose sur la diversité des approches et la complémentarité des compétences, je suis attaché à la valorisation de l'interdisciplinarité, force vive de notre section, que je m'engage à promouvoir et défendre.

Depuis de nombreuses années, j'observe avec attention l'évolution de notre environnement scientifique. La raréfaction des ressources humaines et financières, la montée de la défiance envers la science et la progression de l'obscurantisme représentent des menaces majeures pour la recherche publique et son rayonnement. Dans ce contexte, le renouvellement des sections du Comité National de la Recherche Scientifique, appelées à jouer un rôle décisif dans les années à venir, revêt une importance particulière.

J'ai pleinement conscience des responsabilités engagées par les membres précédents de notre section qui ont contribué à son rayonnement : évaluer le recrutement et la promotion des chercheurs du CNRS, mais aussi mener une réflexion prospective sur l'avenir de la recherche. Ils ont également joué un rôle essentiel dans l'écoute et l'accompagnement des chercheurs tout au long de leur carrière. Ayant moi-même bénéficié de cet accompagnement, y compris dans des moments de doute, il me tient à cœur de contribuer activement à son dynamisme et de maintenir sa notoriété, en particulier au sein du CNRS Biologie.

Aussi, dans le cadre de ma candidature au Comité National, section 30, je m'engage à défendre avec conviction :

- Une reconnaissance équilibrée entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, essentielles à l'avancée des connaissances et à leur impact sociétal.
- L'indépendance des jurys d'admissibilité, en veillant à lutter contre tous les biais de sélection, qu'ils soient de genre, bibliométriques ou autres. La qualité scientifique doit primer sur des critères quantitatifs, et la créativité ainsi que l'ouverture d'esprit doivent être valorisées chez les candidates et les candidats.
- Le maintien d'un dialogue constructif et bienveillant entre les chercheurs, en renforçant la cohésion et l'esprit de collégialité au sein de notre communauté.

Enfin, il est évident que, par leurs actions au sein de notre section, vos représentants jouent un rôle essentiel entre les chercheurs et leurs sentiments d'appartenance à notre communauté. Et je m'engage à défendre leurs intérêts avec impartialité et détermination et à promouvoir le bon sens au profit d'une recherche publique forte, indépendante et visionnaire.

Je remercie sincèrement celles et ceux qui soutiendront ma candidature.

LE SNCS-FSU SOUTIENT AUSSI

dans le collège A1 de la section 30

Collège A1 : Bernard MARI, IPMC

Collège A2 : Cristine ALVES DA COSTA, IPMC

Déclaration de candidature des candidates et candidats soutenu-es par le SNCS-FSU

Les élections au Comité national de la recherche scientifique de 2025 interviennent alors que le budget 2025 trahit les engagements budgétaires pris pour dix ans par la loi de programmation de la recherche en 2020, que le président du CNRS n'a fait que mettre sur « pause » son projet des « CNRS Key-Labs », et que l'administration Trump mène des attaques inouïes contre les scientifiques et la science. Face à ces manœuvres politiciennes et technocratiques, les candidates et candidats du SNCS-FSU se veulent les témoins actifs d'un fonctionnement collégial de la recherche scientifique publique, dans lequel l'évaluation n'est pas faite a priori, en fonction de thèmes à la mode, mais au plus près des avancées réelles de la recherche, par un débat transparent entre pairs élues et élus par la communauté des scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU auront à cœur de démontrer, par l'orientation qu'ils chercheront à donner au travail des sections, l'avantage que leur confère leur diversité et leur compétence scientifique. Ils défendront toutes les prérogatives du Comité national, notamment en ce qui concerne le recrutement des chercheuses et chercheurs, son rôle dans l'élaboration de la politique de recherche du CNRS, ainsi que sa mission d'évaluation des laboratoires du CNRS. Les élues et élus SNCS-FSU contribueront ainsi à garantir la liberté de recherche et les libertés académiques, conditions premières du progrès des connaissances dans tous les champs disciplinaires.

Affichage des résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS

Le SNCS-FSU rassemble le plus grand réseau d'élues et élus au Comité national. C'est ce réseau qui permet au SNCS-FSU de rendre publics les résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS sur son site web.

Le Comité national

Le Comité national, constitué de personnes issues de l'ensemble de la communauté scientifique, doit rester **indépendant** du CNRS et doit continuer à être **une assemblée de pairs** issus de différentes institutions et laboratoires, couvrant l'ensemble des champs scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU rappelleront leur rôle de représentant-es de la communauté scientifique non seulement auprès de la direction du CNRS, mais aussi plus largement dans le débat public. Elles et ils travailleront à ce que soit renforcé le rôle des sections dans les relations auprès des directions des instituts du CNRS.

Une instance d'évaluation

Le Comité national (CN) doit rester une instance d'évaluation des personnels et des laboratoires **dont le fonctionnement soit transparent et équitable**. Au service de la recherche, soucieux de ses personnels, le CN apporte une évaluation et un suivi constructif de la carrière des chercheurs et des chercheuses, visant à l'amélioration du travail scientifique et à la prévention des difficultés en amont de toute situation de blocage. Les élues et élus SNCS-FSU s'engagent à prendre en compte, dans l'évaluation, **les conditions de travail individuelles et collectives** (structures de recherche, financements...) et toutes les contraintes de l'environnement scientifique, social, écologique, relationnel et administratif. Elles et ils valoriseront

l'ensemble des missions statutaires (recherche, formation à et par la recherche, diffusion des connaissances, expertise, valorisation, administration de la recherche) et œuvreront **pour une réelle politique de promotion**. Face au HCERES, totalement technocratique, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que l'évaluation des laboratoires du CNRS soit pleinement confiée aux sections du Comité national.

Les concours

Pour les questions touchant à l'organisation pratique des concours, les élues et élus SNCS-FSU préserveront fermement **l'indépendance des jurys d'admissibilité** formés des membres des sections. Elles et ils rappelleront l'importance de l'avis scientifique ayant mené au classement des candidatures et s'opposeront à sa remise en cause par les jurys d'admission. Pour les concours d'accès au grade de directrice et directeur de recherche comme pour les promotions au sein d'un corps, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que le nombre de postes ouverts permette la **promotion de tou-tes les agent-es qui y aspirent légitimement** en raison de leur ancienneté et de leur travail. Les élues et élus SNCS-FSU exigeront des conditions d'examen des dossiers qui garantissent **l'égalité de traitement des candidates et candidats**.

Voter pour les candidates et candidats SNCS-FSU c'est voter pour :

- Des collègues qui s'impliqueront dans **une évaluation de qualité, collégiale, contradictoire et nationale**, en restant à l'écoute de l'ensemble de la communauté scientifique au-delà de leur sous-discipline de compétence **et qui rendront compte des décisions** prises en session ;
- Des chercheuses et des chercheurs qui agiront **pour la défense de la liberté de recherche, de la recherche publique et du CNRS** ;
- Des collègues **qui s'opposeront à une remise en cause des concours nationaux**, notamment via les chaires de "professeur junior", et aux abus du fléchage et du coloriage thématique ou géographique ;
- Un **Comité national qui joue pleinement son rôle dans la politique scientifique du CNRS**, avec notamment l'évaluation des laboratoires du CNRS confiée en totalité aux sections du Comité national ;
- Une **représentation légitime** de la communauté scientifique, **composée en majorité d'élues et élus**.



Engagé-es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels

